

Charte de l'Internat

 LP Les Grippeaux

2025/26



Objectifs de l'internat

Cette charte est la condition d'un climat de confiance, de dialogue et de respect mutuel. Vivre à l'internat c'est avant tout vivre en collectivité. Cela entraîne des droits ainsi que des devoirs.

L'internat est un lieu de vie collectif ayant pour objectifs :

- o D'assurer un cadre favorable à la réussite scolaire.
- o D'encourager l'autonomie et le sens des responsabilités.
- o De favoriser le respect des autres et des règles de vie en collectivité.
- o De permettre un bon équilibre entre travail scolaire, détente/repos et ouverture culturelle, artistique ou sportive.

Engagement de l'établissement

Le lycée s'engage à :

- o Assurer un cadre de vie sécurisant et bienveillant par un encadrement éducatif à l'écoute des élèves avec un relais par des adultes référents si besoin (CPE, infirmière, assistante sociale)
- o Proposer des temps d'étude, d'activités et de détente adaptés au rythme de chacun en collaboration avec les délégués d'internat
- o Dialoguer avec les familles en cas de difficulté, en relation avec les membres de la direction, des CPE et du personnel médico-social.

Engagement de l'élève

En tant qu'interne,

1. Je m'engage à respecter les personnes :

- o Être respectueux envers les autres élèves, les adultes encadrants et le personnel de service.
- o Refuser toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination.

- o Respecter chacun(e) et moi-même en adoptant une bonne hygiène corporelle, respecter l'intimité de chaque élève dans son espace de vie, au moment des douches, soins corporels, ainsi qu'au moment des temps de repos (temps d'échange au téléphone et musique en sourdine, en volume modéré avec accord des élèves présents...)

Les assistants d'éducation se réservent la possibilité d'organiser le temps de douche par roulement si cela peut faciliter l'accès de chaque élève aux espaces sanitaires, assurer la sécurité de chacun et le respect des lieux.

2. Je m'engage à respecter les règles de vie collective :

- o Les horaires (lever, repas, étude, coucher...) :

Tous les matins : Le réveil de l'internat sonne à 6h50. Discrètement, je peux me lever plus tôt pour me préparer. Je descends au petit déjeuner à partir de 7h et jusqu'à 7h20. Je sors du self à 7h50 au plus tard.

Je pense à prendre mes affaires pour la journée. Les remontées à l'internat ne sont pas autorisées en journée, sauf sur accord exceptionnel des CPE.

Après ma journée de cours, je m'engage à respecter les horaires suivants :

Lundi : 17h30-18h45 : montée d'internat et temps libre en chambre sous la surveillance des AED

18h45-19h30 : repas

19h30-19h45: pause devant le lycée possible sous la surveillance d'un AED

19h45 *: montée d'internat

20h-20h45 : étude en chambre, porte ouverte sous la surveillance des AED, sans téléphone.

Douche de 20h45 à 21h45

Mardi : 17h30-17h45 : une collation pourra être mis à disposition des élèves internes, au foyer, sous la surveillance d'un personnel du lycée.

17h45-18h30 : étude en salle ou au CDI, sans téléphone.

18h45-19h30 : repas

19h30-19h45: pause devant le lycée possible sous la surveillance d'un AED

19h45 *: montée d'internat, temps libre

Douche de 19h45 à 21h30

Mercredi : 13h30-18h30 : ouverture de l'internat libre sous la surveillance d'un AED

18h45-19h30 : repas

19h30-19h45: pause devant le lycée possible sous la surveillance d'un AED

19h45 *: montée d'internat

20h-20h45 : étude en chambre porte ouverte sous surveillance des AED, sans téléphone

Douche de 20h45 à 21h45

NB. L'internat est susceptible d'être fermé le mercredi après-midi en cas d'activités qui seront modulées et adaptées selon la saison et la disponibilité du personnel encadrant.

Jeudi : 17h30-17h45 : Collation, temps convivial (plateau disponible à destination des élèves internes uniquement : fruits, pain, chocolat, quatre-quart, compotes...) au foyer, sous la surveillance d'un personnel du lycée.

18h-18h30 : étude en salle ou au CDI, sans téléphone.

18h45-19h30 : repas

19h30-19h45: pause devant le lycée possible sous la surveillance d'un AED

19h45 *: montée d'internat, temps libre

Douche de 19h45 à 21h30

Tous les soirs, je suis dans mon lit au calme à partir de 22h, les lumières des plafonniers sont éteintes. Je peux garder ma lumière individuelle allumée jusqu'à 22h30. Ensuite j'éteins ma lumière et mon portable à 22h30,

** A 20h, les portes de l'internat sont fermées. Je reste dans ma chambre jusqu'à la fin de l'appel.*

Le vendredi matin, je vide mes poubelles et je dépose mes bagages à la bagagerie avant de me rendre au self.

o Je m'engage à participer aux temps d'étude obligatoires avec sérieux.

J'arrive à l'heure et je me mets au travail dès le début de l'étude. Je peux vérifier sur Pronote le travail à faire. Je peux lire, réviser ou relire mes cours et m'avancer dans mes devoirs. Je peux également solliciter les AED si j'ai des difficultés ou leur demander conseil.

o Je m'engage à maintenir mon espace personnel propre et rangé.

Je rassemble mon nécessaire de toilette et je ne laisse rien sur les lavabos pour faciliter le travail des agents. Je ne laisse rien par terre (vêtements, serviettes, valises...)

o Je m'engage à adopter une tenue correcte et respectueuse de la vie en collectivité.

Je ne porte pas de sous-vêtements apparents dans les lieux communs, je ne déambule pas hors des chambres en sous-vêtements ou en serviette...

3. Je m'engage à préserver les biens communs :

o Je respecte les locaux, le mobilier et le matériel mis à ma disposition.

Je ne déplace pas le mobilier de la chambre. Un état des lieux est effectué en début d'année et sera effectué à chaque sortie.

o Je n'introduis pas d'objets interdits (alcool, drogue, boissons énergisantes, objets dangereux, etc.).

o Je ne consomme pas de nourriture à l'internat. Une tolérance de façon ponctuelle et raisonnable est acceptée, à l'appréciation des AED présents, et à l'exception des denrées périssables.

Infirmierie

Je dépose mes médicaments auprès de l'infirmière. Elle est d'astreinte chaque nuit sauf le mercredi. Le responsable de la nuitée prendra la décision adéquate en cas de complications et les responsables légaux seront informés dans les plus brefs délais en cas de problème. A cet effet, il importe de communiquer à l'établissement le numéro de téléphone du responsable préférentiel et de la personne ressource le cas échéant (en cas d'absence de réponse du responsable légal).

Absences à l'internat

o En cas d'absence prévue, mes parents préviennent le lycée par écrit sur la boîte scolarité, au maximum la veille de mon absence.

o En cas **d'absence non prévisible**, la vie scolaire doit être informée le plus tôt possible par mail sur la boîte de la vie scolaire : scolarite.lp-lesgrippeaux@ac-poitiers ou par téléphone (05 49 64 07 40 standard ou 05 49 64 93 65 ligne vie scolaire)

Hormis pour une absence pour raison de santé ou un imprévu impérieux, les absences pour convenance personnelle doivent être signalées 48h à l'avance. Cette mesure vise à améliorer l'organisation du service et limiter les gaspillages alimentaires.

NB. Toute absence excusée par téléphone devra être confirmée par écrit au plus vite.

Punitions et sanctions

En cas de non-respect du présent contrat, les mesures inscrites au règlement intérieur s'appliquent.

Pour rappel et à la différence des punitions, les sanctions sont inscrites au dossier scolaire pour une durée différente suivant la gravité de la sanction.

L'internat est un **service** rendu aux familles et ne revêt en rien **un caractère obligatoire**. Les places disponibles ne permettent pas à tous les élèves dont les familles en font la demande d'en bénéficier, c'est pourquoi il est demandé aux élèves internes **une rigueur au travail**, une assiduité en cours ainsi qu'un **respect des règles**.

Signatures

L'élève :

Je reconnais avoir lu ce contrat, compris son contenu et je m'engage à le respecter.

Signature : _____ Date : _____

Le représentant légal (si élève mineur) :

Je m'engage à soutenir le respect de ce contrat.

Signature : _____ Date : _____

Le chef d'établissement ou son représentant :

Signature : _____ Date : _____